



Assemblée générale

Soixante-septième session

58^e séance plénière

Lundi 17 décembre 2012, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/67/283)

Note du Secrétaire général (A/67/284)

Projets de résolution (A/67/L.44, A/67/L.45 et A/67/L.46)

M. Srivali (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le représentant du Cambodge au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En tant que membre de l'ASEAN, la Thaïlande est fière de s'être portée coauteur du projet de résolution intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/67/L.44).

Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Dialogue entre les cultures et les religions » (A/67/283), ainsi que le Directrice générale de l'UNESCO de son rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix (voir A/67/284). Nous tenons également à saluer le rôle que jouent les organismes des Nations

Unies, notamment l'UNESCO, s'agissant d'appuyer la notion d'une culture de la paix, et notamment leurs efforts visant à traduire cet idéal dans les faits.

La paix est la raison d'être de l'ONU depuis sa création. Les horreurs des deux guerres mondiales ont poussé toutes les nations à unir leurs efforts pour poser les bases d'une paix durable. S'il est vrai que nous avons pu éviter un nouveau conflit mondial jusqu'à présent, nous ne sommes pas encore parvenus à une paix durable et universelle. Les problèmes de souveraineté, les revendications territoriales et les conflits sectaires, notamment ceux issus de rivalités ethniques ou religieuses, sont des bombes à retardement qui nécessitent notre attention et doivent être désamorçées si possible. Pour ce faire, il faut faire appel au cœur et à l'esprit humains. Dans le monde d'aujourd'hui, un individu suffisamment motivé et équipé peut commettre des violences à grande échelle, en déployant relativement peu d'efforts. Un ensemble de normes et de valeurs sociétales qui rejettent purement et simplement la violence peut permettre de parer à cette éventualité.

La Thaïlande estime que faire de la paix un mode de vie et rejeter toutes les autres options est la meilleure façon de prévenir la violence qui résulte souvent de l'intolérance, de la discrimination, de l'exclusion et de la haine. Il convient également de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes, notamment grâce à l'éducation, à la tolérance et à l'expérience de la diversité, afin de contribuer à promouvoir la coexistence pacifique et à enraciner la culture de la paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Au niveau international, la Thaïlande estime que nos efforts en faveur d'une culture de la paix devraient être guidés par plusieurs éléments.

Le premier est celui d'une culture au service du développement qui met l'accent sur les liens entre diversité culturelle, dialogue et développement. Le quatrième Forum mondial de l'Alliance des civilisations et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), ont tous deux réaffirmé le rôle positif de la diversité culturelle dans le développement économique et la cohésion sociale. Une culture axée sur le passéisme et l'immobilisme engendre inévitablement des troubles. Les sociétés doivent avoir le sentiment qu'elles progressent vers un objectif commun, de préférence celui d'une prospérité économique durable. La Thaïlande attache donc beaucoup d'importance au fait d'encourager le renforcement mutuel entre la paix et le dialogue entre les cultures d'une part, et le développement socioéconomique d'autre part.

Deuxièmement, nous partageons le point de vue selon lequel il ne peut y avoir de paix véritable que si les droits de l'homme, la justice et l'égalité sont respectés. Nous sommes également d'accord avec ce qui est dit dans le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO, à savoir qu'« [I] appartient aux différentes cultures de "s'approprier" les principes fondamentaux de la paix [...] afin que ceux-ci ne restent pas des concepts abstraits » (A/67/284, par. 3). Nous voudrions souligner que cette appropriation doit aller dans le sens de la protection et de la promotion de ces principes. La Thaïlande préconise donc une approche basée sur les droits en ce qui concerne le dialogue entre les religions et les cultures. Nous saluons le travail qu'effectuent le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à cet égard. À l'instar des États membres de l'ASEAN, nous estimons en outre qu'il faut lutter contre la violence et l'extrémisme en encourageant les voix de la modération et de la raison à s'exprimer, entre autres choses.

Enfin, une culture de la paix requiert une approche globale. En termes de participation, cela signifie qu'il faut mobiliser les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et toutes les autres parties prenantes pour que notre action ait un impact le plus large et le plus profond possible. Cela signifie également qu'il faut adopter une approche à plusieurs volets et ne pas hésiter à faire appel aux disciplines et aux secteurs traditionnellement liés à la conduite de la guerre. Si nous

voulons réellement mettre en place des mécanismes de paix plus efficaces, nous devons mieux comprendre la machine de guerre sous tous ses aspects. Renforcer le mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix et parvenir à l'objectif ultime d'une paix durable est une tâche immense qui nécessite la participation de tous et risque de prendre des générations. Tous les membres de la société peuvent et doivent jouer un rôle, car la paix comme l'absence de paix a des répercussions sur nous tous, que nous en soyons conscients ou non.

Il faut améliorer l'éducation pour que la paix soit vénérée et que la guerre et la violence perdent tout prestige ou toute connotation romantique. Notre tâche ne sera accomplie que lorsque les gens refuseront de lever la main les uns sur les autres pour quelque raison que ce soit et choisiront de recourir au dialogue pour régler tous leurs différends.

L'histoire humaine a été marquée par tant d'épisodes sanglants et de guerres que l'idée d'une culture de la paix peut sembler totalement utopique. Cependant, nous ne serions pas ici si nous avions une telle conception des choses. De fait, il existe des cultures où la paix est si profondément ancrée que la violence est une notion inimaginable. Nous devons nous inspirer de ces cultures. Nous devons persévérer dans nos efforts pour créer une culture mondiale de la paix. Il ne s'agit pas d'un objectif irréalisable si nous sommes prêts à faire en sorte que cette culture s'épanouisse d'abord dans nos cœurs et nos esprits en tant qu'individus, communautés et sociétés.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie est heureuse d'être coauteur du projet de résolution A/67/L.45, intitulé « Journée internationale de la charité », présenté ce matin par le représentant de la Hongrie. Je voudrais remercier la Hongrie d'avoir pris cette initiative et de l'excellent travail qu'elle a accompli pour que le texte présenté soit le fruit d'un processus de négociation efficace et sans heurts.

S'il est vrai que chaque année, notre calendrier s'enrichit de commémorations importantes, le texte présenté aujourd'hui prouve qu'une date importante manquait à l'appel. La charité est une œuvre dont la définition semble élémentaire, mais qui prend un sens beaucoup plus profond et est perçue et interprétée différemment selon les régions, les cultures et les civilisations. Toutefois, partout dans le monde, ce terme désigne une action très noble. Chaque année, des centaines de milliards de dollars ou d'euros sont versés au nom de la charité pour aider les pauvres, ceux qui

sont dans le besoin et les victimes de guerres, de conflits et de catastrophes naturelles ou dues à l'homme. Mais, la charité perdrait une caractéristique essentielle si elle se limitait uniquement à l'aide financière ou matérielle. La charité c'est aussi le temps, l'énergie, le dévouement, le réconfort, la chaleur et l'amour offerts à ceux qui en ont besoin. Consacrer son temps à apporter un peu de joie à ceux qui en ont besoin, à soulager leur douleur ou à améliorer leur situation, leur vie quotidienne, même si ce n'est que pour un ou quelques jours, s'avère avoir des effets importants et durables. Nous le savons bien, la charité permet aussi de promouvoir et de renforcer les droits de l'homme et la dignité de ceux qui sont marginalisés ou dans le besoin, et ce faisant, contribue à créer un monde meilleur et plus sûr.

La charité est le fruit du travail de millions de personnes qui s'occupent de millions d'autres dans le besoin. Pourtant, lorsqu'il s'agit de choisir un symbole, un individu qui incarne la charité à son degré le plus élevé, il serait difficile de choisir quelqu'un d'autre que Mère Teresa. En choisissant de proclamer la date du 5 septembre, date à laquelle le monde a perdu Mère Teresa, Journée internationale de la charité, l'Assemblée générale contribue à rendre la notion de charité plus tangible, plus proche de chacun de nous, et à reconnaître et promouvoir le rôle du travail caritatif dans le monde entier. Elle rend également un hommage bien mérité à ce petit bout de femme au grand cœur, reconnue internationalement pour avoir consacré sa vie à aider les malades, les pauvres et les exclus.

Les Albanais seront toujours fiers de Mère Teresa, de son travail et de son héritage, que nous considérons comme notre plus beau cadeau à l'humanité. Nous aimons rappeler ses propos qui traduisent l'essence même de son travail : « Par le sang, je suis albanaise. De par ma nationalité, indienne. Par la foi, je suis une religieuse catholique. Pour ce qui est de ma vocation, j'appartiens au monde ». C'est précisément cette vocation que nous allons célébrer le 5 septembre chaque année, en nous souvenant du rôle irremplaçable que joue la charité dans toutes les sociétés, dans toutes les activités, dans tous les pays – afin de saluer le travail et la contribution des différentes personnes dans toutes les régions du monde, afin de sensibiliser à cette question, afin de contribuer à mobiliser des ressources pour l'action caritative menée à travers le monde, y compris par les Nations Unies, et, enfin et surtout, afin d'enseigner et de transmettre cette valeur aux jeunes générations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Lobry-Boulanger (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) accueille avec satisfaction les rapports du Secrétaire général sur le Dialogue entre les cultures et les religions (A/67/283) et de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix (voir A/67/284) et se félicite des progrès qui y sont décrits.

La FICR est résolument attachée à promouvoir une culture mondiale de respect de la paix et de la non-violence, de dialogue interculturel et d'intégration sociale qui célèbre véritablement les valeurs et la dignité humaines. En effet, promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence est l'une des trois priorités organisationnelles de la FICR pour cette décennie. Dans ce contexte, la FICR a articulé la promotion d'une culture de non-violence et de paix autour de trois piliers : la non-discrimination et le respect de la diversité; la prévention de la violence, l'atténuation et l'intervention; et le dialogue interculturel, intergénérationnel et interreligieux.

La violence existe aux quatre coins du monde – dans les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et à revenu élevé, les bidonvilles, les salles de classe, derrière les portes closes des foyers et des établissements, et par des moyens technologiques – et elle peut atteindre des sommets lorsque survient une catastrophe. Le risque de violence – où des personnes s'attaquent à d'autres ou à elles-mêmes – s'intensifie toujours dans ces cas puisque les mécanismes de protection fragiles subissent d'importantes pressions voire s'effondrent, les niveaux de stress montent en flèche et les gens adoptent des comportements dangereux ou abusifs.

Les populations déjà les plus à risque, comme les enfants, les femmes et les personnes âgées, sont d'autant plus menacées. Une femme subit une attaque au crépuscule alors qu'elle se cherche un abri dans un camp surpeuplé. Une jeune fille est forcée de vendre son corps pour nourrir sa famille. Un gamin se fait tabasser sous le regard des autres qui demeurent muets puis

est abandonné seul dans un milieu terrifiant. Un gang menace des réfugiés dans un abri et commet un vol. Un père ayant perdu son gagne-pain rejette son sentiment de honte et de colère sur sa famille. Un vieillard désespéré s'enlève la vie. Voilà des histoires qu'on observe fréquemment lorsqu'une catastrophe survient. Cette situation est inacceptable.

En dépit de toutes ces difficultés, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est pas sans solution. La violence, bien qu'elle soit complexe et frustrante, n'est pas inévitable. En fait, comme le risque d'autres crises de santé publique, notamment le choléra, les maladies respiratoires, la rougeole, le paludisme et la malnutrition, dont le nombre de cas peut croître rapidement à la suite d'une catastrophe, il existe une façon de contenir, de freiner et enfin de prévenir la violence. Il est possible de contrecarrer la capacité qu'a la violence de se nourrir de l'ignorance, du secret, du déni et du chaos causés par les catastrophes.

Un rapport de la FICR publié cette année conjointement avec la Croix-Rouge canadienne et intitulé « Prévisible, évitable : Pratiques exemplaires pour mettre fin à la violence interpersonnelle et à la violence dirigée contre soi-même pendant et après les catastrophes » nous lance à tous le défi de remédier à ce problème au quotidien en posant des gestes rapides et proactifs dans un but de santé publique, en intégrant la problématique hommes-femmes et les enfants et les jeunes à notre approche.

Nous devons veiller, par exemple, à ce que nos mécanismes internes – politiques, procédures opérationnelles normales, éducation et suivi – soient en place pour créer des milieux sûrs. Nous devons également intégrer la prévention de la violence aux évaluations de la vulnérabilité et des capacités pour mieux comprendre les risques et les forces des collectivités qui se préparent en vue d'une catastrophe et veiller à l'application du principe de « ne causer aucun préjudice » pour lutter contre la violence. Nous devons en outre informer les intervenants en cas de catastrophe de tous les niveaux et de toutes les collectivités pour qu'ils soient prêts à limiter le risque de violence et à intervenir rapidement et efficacement en cas d'actes de violence.

Bien que la FICR joue un rôle essentiel et a de nombreux atouts pour faire pencher la balance en faveur de la sécurité – nos principes fondamentaux, nos bénévoles dédiés qui travaillent sur place, nos réseaux de partenariats divers, notamment les auxiliaires

du gouvernement –, nous devons tous aujourd'hui reconnaître le problème prévisible et évitable que constitue la violence en cas de catastrophe, accélérer notre intervention et agir.

La FICR considère que l'éducation est un instrument essentiel pour favoriser de telles transformations au niveau des personnes, des familles, des communautés et de la société en faveur du respect de la diversité, de la non-violence et de la cohésion sociale. Comme il est inscrit dans le droit international des droits de l'homme, un des objectifs fondamentaux de l'éducation est de promouvoir une culture de non-violence et de paix à de nombreux niveaux différents. Malheureusement, un enseignement qui favorise une culture de non-violence et de paix ne fait pas encore partie intégrante de la plupart des systèmes éducatifs nationaux. Lorsqu'un tel enseignement est intégré, c'est souvent dans les situations d'après conflit au lieu de jouer un rôle préventif et de transformation de la société. La mission fondamentale de l'éducation doit donc être traduite dans les actes par ceux qui élaborent les politiques et prennent les décisions aux niveaux international et national.

Les deuxième et troisième objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'éducation primaire pour tous et l'égalité d'accès pour les garçons et les filles et, par conséquent, ils sont axés uniquement sur la fourniture des services éducatifs et l'accès à l'éducation. Faisant écho à la deuxième priorité de l'initiative « L'éducation avant tout » lancée par le Secrétaire général, à savoir la qualité de l'enseignement, la FICR appelle les politiques et les décideurs à accorder la même importance à la qualité et à la valeur de l'éducation dans les débats et les réflexions sur le programme qui succédera aux OMD.

Le slogan adopté pour la Stratégie 2020 de la FICR est « Sauver des vies, changer les mentalités ». Nos activités visant à sauver des vies en cas de catastrophe sont bien connues, mais nous pouvons aussi compter sur nos 187 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour œuvrer à changer les mentalités au niveau local. Changer les mentalités n'est pas seulement utile mais indispensable pour sauver des vies, apaiser les souffrances et accroître la résilience. Nous considérons que la tolérance, l'intégration sociale et le respect de la diversité sont des éléments essentiels pour qu'une société soit plus forte dans l'adversité.

Cette conviction s'est matérialisée dans un des programmes phares de la FICR, appelé « Les

jeunes comme acteurs du changement – YABC ». Ce programme sensibilise et informe les jeunes au sujet de questions liées à la promotion d'une culture de non-violence et de paix telles que la non-discrimination et le respect de la diversité, la prévention de la violence, le dialogue interculturel, l'intégration sociale, l'égalité des sexes, les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le droit international humanitaire. Ce programme ne transmet pas de connaissances et ne dit pas aux jeunes quoi penser. En revanche, il encourage les jeunes à voir les choses différemment, à prendre conscience qu'il n'y a pas de vérité absolue, à échapper au conditionnement transmis par l'éducation familiale, l'enseignement ou les médias et à s'épanouir et à agir en se forgeant son propre avis.

Pour terminer, je tiens à souligner que la violence est prévisible et évitable. La prévention de la violence est un impératif moral et humanitaire. De ce fait, il incombe à chacun d'entre nous de mobiliser toutes les ressources humaines et financières dont nous disposons et de les consacrer à la prévention de la violence auto-infligée et interpersonnelle de toutes sortes. Dans le contexte des catastrophes, comme je l'ai montré aujourd'hui, il est possible d'adopter des mesures concrètes pour prévenir et réduire au minimum les actes de violence, en particulier ceux qui sont dirigés vers les populations les plus vulnérables. Au sein de nos communautés, et plus particulièrement auprès des jeunes, l'éducation, qui change les mentalités et promeut la tolérance, l'insertion sociale et le respect de la diversité, joue un rôle important car elle est un pilier qui permet de bâtir des communautés plus résistantes.

La violence obsède et consume notre monde; si nous ne cherchons pas à la prévenir, notre avenir et l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants seront gravement compromis. Il est nécessaire de promouvoir une culture de non-violence et de paix, parce que le coût humain de l'option inverse est tout simplement insupportable. Ce coût se manifeste par une croissance perturbée des enfants, des vies perdues brutalement et prématurément, des séquelles psychologiques qui durent toute une vie, des souffrances physiques pour des millions de personnes mutilées, la transmission de génération en génération de tendances violentes et, enfin, le fardeau financier imposé aux familles, aux hôpitaux, aux organismes humanitaires et aux gouvernements.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

M^{re} Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) :
Ma délégation est heureuse d'appuyer le projet de résolution présenté ce matin (A/67/L.45), qui est intitulé « Journée internationale de la charité », et elle tient à en remercier plus particulièrement le principal auteur, la Hongrie, de son initiative à cet effet et de l'esprit de collaboration dans lequel se sont déroulées les consultations.

Le quinzième anniversaire de la mort de la bienheureuse Mère Teresa de Calcutta, lauréate du prix Nobel de la paix, nous offre une excellente occasion de nous pencher à nouveau sur l'importance que revêt l'appui public aux activités de charité aux niveaux local, national, régional et international.

La charité, qui va bien au-delà de la collecte et de la redistribution de fonds – aussi nécessaires soient-ils – fait plutôt appel à la motivation profonde qui pousse les personnes ou les sociétés à tendre la main aux autres dans un véritable esprit de solidarité. Si l'on ne reconnaît pas ce sens et ce concept profonds, la charité risque de ne devenir rien de plus qu'une simple expression de sentimentalisme et de sensiblerie, ce qui la priverait de son contenu relationnel et social et lui ôterait sa capacité à apprendre aux personnes l'importance que revêtent le partage, le respect et l'amour à l'égard de leurs frères et sœurs qui sont dans le besoin. Le projet de résolution présenté aujourd'hui constitue une occasion de faire renaître et de renouveler l'idée que se fait la communauté internationale du concept de charité, dont la bienheureuse Mère Teresa de Calcutta a donné un exemple si éloquent, en montrant que la véritable charité peut s'appuyer à la fois sur la confiance et l'amour.

Nous nous rappelons tous de Mère Teresa, qui s'est adressée à l'Assemblée générale le 26 octobre 1985. Lorsqu'il l'a présentée à l'Assemblée, l'ancien Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, a déclaré :

« Nous nous trouvons dans une salle de paroles. Il y a quelques jours, nous avons entendu s'exprimer, à cette tribune, les hommes les plus puissants de la planète. Nous avons aujourd'hui le privilège de nous trouver en présence de la femme la plus puissante au monde. Je ne pense pas avoir besoin de la présenter. Elle n'a besoin d'aucune parole. Elle a besoin d'action. Je pense que la meilleure chose à faire est de lui rendre hommage et d'[affirmer] qu'elle est bien supérieure à moi, bien supérieure à chacun d'entre nous. Elle est l'ONU. Elle est la paix dans [le] monde. »

Dans l'allocution qu'elle a prononcée devant l'Assemblée générale pour évoquer ses activités caritatives, Mère Teresa a souligné que nous devons approfondir notre compréhension de la charité en affirmant que les manifestations d'amour commencent chez soi et qu'elles représentent des manifestations de paix. La simplicité de ce message met en exergue une vérité absolue : la charité est une expression d'amour reçu et donné.

Le Saint-Siège encourage une nouvelle fois les organisations caritatives et philanthropiques à s'engager dans la recherche de véritables solutions humanitaires aux problèmes sociaux et politiques de notre époque, indépendamment des partis et des idéologies, et il demeure prêt à coopérer avec les organismes de charité à la réalisation de l'objectif d'un humanisme véritable, qui reconnaît la dignité de chaque personne et s'efforce de l'aider à vivre d'une manière qui lui permette de défendre sa dignité.

Avec les moyens de communication modernes qui éliminent virtuellement la distance entre les peuples, l'action caritative peut et doit englober tous les peuples et tous les besoins. En menant ces activités, les organisations compétentes doivent porter une attention particulière aux personnes qui se trouvent dans le besoin et exercer une véritable fonction pédagogique pour les aider à apprécier l'importance du partage, du respect et de l'amour. En conséquence, les différentes parties prenantes apprécieront la contribution de ce projet de résolution à la mise en place d'un cadre universel en vue de réaliser notre objectif commun, qui est d'aider les communautés et les personnes à satisfaire leurs besoins physiques, sociaux, économiques et spirituels.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 15 de l'ordre du jour.

Avant de poursuivre, étant donné que les membres souhaitent procéder rapidement à l'examen de cette question, je voudrais consulter l'Assemblée en vue de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution A/67/L.45. À cet égard, puisque le projet de résolution a été distribué ce matin seulement, il faudra déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'a pas été

distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen des projets de résolution A/67/L.44, A/67/L.45 et A/67/L.46.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alyas (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à exprimer mes remerciements les plus sincères à la délégation hongroise pour avoir présenté le projet de résolution intitulé « Journée internationale de la charité » (A/67/L.45). Nous aimerions également dire notre reconnaissance aux États Membres ayant pris part aux négociations qui ont permis de forger un consensus sur le texte. L'objectif du projet de résolution est de faire chaque année du 5 septembre la Journée internationale de la charité, ce qui montrerait l'importance que la communauté internationale accorde à la charité et le rôle important joué par les États et les particuliers pour alléger les souffrances dans le monde.

Comme pour d'autres sociétés dans le monde, la charité est un des fondements essentiels de la vie des Saoudiens. Il est certain que la charité au niveau international a un effet considérable sur la réduction des souffrances des personnes dans le besoin. Toutefois, ma délégation tient à réitérer que les actes de charité ne sauraient se substituer à l'assistance internationale au développement, cruciale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et résoudre le problème de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. À cet égard, la situation de ces pays en matière d'endettement est particulièrement pertinente. Le Royaume d'Arabie saoudite joue un rôle important dans la fourniture d'une assistance et de secours aux pays pauvres, ainsi que dans le domaine du développement. Nous sommes, parmi les pays donateurs, celui qui consacre plus de 0,7 % de son produit national brut à l'aide publique au développement, atteignant ainsi 100 millions de dollars par an.

À ce jour, l'Arabie saoudite a annulé pour plus de 7 milliards de dollars de dette, sans compter nos contributions au Programme alimentaire mondial et à d'autres activités caritatives. Le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saud croit, comme d'autres, à l'importance de l'activité caritative pour les particuliers et pour la communauté. Nous appelons les pays du monde entier à honorer leurs engagements internationaux pour faire avancer le processus de développement dans les pays en développement et réduire ainsi la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.44, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Saijin Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.44, les pays suivant s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, China, Djibouti, Égypte, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Oman, Pérou, Qatar, République de Corée, Seychelles, Singapour, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et Tobago, Tunisie et Turkménistan.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/67/L.44?

Le projet de résolution A/67/L.44 est adopté (résolution 67/104).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.45, intitulé « Journée internationale de la charité ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Saijin Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document

A/67/L.45, les pays suivant s'en sont portés coauteurs : Angola, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Chypre, Érythrée, Estonie, Géorgie, Grèce, Honduras, Irlande, Jordanie, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Pakistan, République dominicaine, Serbie, Slovénie et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/67/L.45?

Le projet de résolution A/67/L.45 est adopté (résolution 67/105).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.46, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Saijin Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.46, les pays suivant s'en sont portés coauteurs : Brésil, Cameroun, Chili, Dominique, Érythrée, Fédération de Russie, Géorgie, Grenade, Israël, Kazakhstan, Lesotho, Myanmar, Niger, Oman, Paraguay, Pérou, République de Corée, République dominicaine, Sénégal, Seychelles, Suriname, Tchad, Tunisie et Vanuatu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/67/L.46?

Le projet de résolution A/67/L.46 est adopté (résolution 67/106).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis.

M^{me} Phipps (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement les efforts en faveur de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, du maintien de la paix et du dialogue et de la coopération entre les religions et les cultures. Nous nous réjouissons d'avoir rallié le consensus sur

les trois résolutions adoptées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix ». Les États-Unis croient fermement qu'il faut encourager une culture de la paix en adoptant et en promouvant les valeurs basées sur la liberté, la justice, la démocratie et les droits de l'homme et qui rejettent la violence et traitent des causes profondes de conflit. Nous sommes encouragés par les efforts axés sur le consensus qui visent à promouvoir la tolérance, la solidarité, le dialogue, la réconciliation et le respect de la diversité culturelle. En tant que nation multiethnique, multiculturelle et multireligieuse, les États-Unis croient aussi que le dialogue, l'entente et la coopération parmi et entre membres de différents milieux culturels et religieux sont importants pour le développement de relations pacifiques et harmonieuses entre groupes et entre États.

Nous considérons que la résolution 67/104 sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel est une réaffirmation de la reconnaissance par la communauté internationale que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dans son ensemble fournit le cadre international pour la protection de la liberté d'expression. À cet égard, les États-Unis réaffirment leur position bien connue qu'il faut protéger au mieux l'exercice du droit à la liberté d'expression.

S'agissant de la formulation du paragraphe 6 de la résolution, les États-Unis voudraient aussi souligner qu'ils considèrent que le paragraphe fait allusion à des obligations en matière de droits de l'homme que les États ont acceptées, et qu'ayant conclu de plein gré de tels accords, ils doivent se conformer aux obligations qui leurs sont faites.

Nous appuyons l'objectif visé par la Déclaration de la Décennie internationale du rapprochement des cultures. Quant à l'incidence financière de la tenue des activités qu'impliquera la Décennie internationale, nous notons que l'UNESCO, en tant qu'institution responsable, sera en charge du financement de beaucoup de ces activités. C'est à la Conférence générale et au Conseil exécutif de l'UNESCO qu'il reviendra de prendre les décisions nécessaires relatives à l'allocation de fonds pour appuyer ces activités de façon adéquate.

Passant à la résolution 67/106 sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix, les États-Unis voudraient exprimer leur satisfaction pour la reconnaissance de la Journée internationale du jazz, qui contribue de façon unique à la culture de paix. La musique de jazz a été un moyen

de rapprocher, des décennies durant, des personnes de milieux socioculturels différents exprimant le même intérêt et enthousiasme pour cette forme d'art. Nous attendons avec intérêt de continuer à travailler ensemble pour renforcer l'entente mutuelle, notamment dans le cadre des célébrations, l'année prochaine, de la Journée internationale du Jazz, qui auront lieu à Istanbul, et des activités menées dans le monde entier pour promouvoir la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 29 de l'ordre du jour

Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

Projet de résolution (A/67/L.47)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.47.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom d'environ 20 coauteurs, de présenter au titre du point 29, intitulé « Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix », le projet de résolution A/67/L.47, intitulé « Autonomisation des populations et développement ».

Il y a une année, le Premier Ministre du Bangladesh, S. E. Sheikh Hasina, a proposé à l'Assemblée générale un modèle de développement axé sur l'autonomisation des populations. Ce concept lui a été inspiré par le fait que des milliards de personnes dans le monde étaient démunies, privées et exclues politiquement, économiquement, socialement et culturellement. Il faut croire que l'autonomisation de ces populations peut favoriser un développement juste et durable. Il s'agit d'une philosophie du développement qui s'adresse exclusivement aux personnes marginalisées et vulnérables. Au cours de sa session précédente, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'autonomisation des populations et le développement (résolution 66/224), qui a souligné les éléments interdépendants et synergétiques de l'autonomisation des populations et du développement, tel que l'a envisagé le Premier Ministre. Je remercie sincèrement

tous les États Membres de leur appui quasi universel, qui a abouti à l'adoption de la résolution par consensus l'année dernière. J'espère que la résolution recevra le plein appui des Membres cette année.

Dans un monde où des milliards de personnes souffrent de l'extrême pauvreté, de la faim, de maladies, de malnutrition et d'analphabétisme, et où des millions vivent dans des situations de conflit et sont privées de leurs droits fondamentaux et de leur droits de l'homme, la paix reste plus difficile à instaurer que jamais, le développement est un défi qui prend de plus en plus d'ampleur et la marginalisation des pauvres, des vulnérables et des exclus un fait de tous les jours. Des millions de personnes autour de nous sont incapables de satisfaire à leurs besoins essentiels et restent démunies et sans voix. Même une croissance à taux élevé dans de nombreux pays développés n'a pas été synonyme d'autonomisation des citoyens. Il est clair que le dénuement d'une catégorie de la population est à la source de la plupart des problèmes du monde contemporain et provoque troubles sociopolitiques et rebellions, terrorisme, intégrisme et autres maux.

Les grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les années 90, ainsi que le Sommet du Millénaire, ont reconnu que développement, paix et sécurité étaient interdépendants et qu'ils se renforçaient mutuellement. Il n'est pas étonnant donc que dans le texte issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe) – un consensus se soit dégagé sur l'avènement d'un monde sans exclusive et sur une approche holistique qui favorise les questions sociales, économiques et environnementales. Pourtant, la création de sociétés au service de tous – des sociétés qui soient stables, justes et équitables – reste un objectif éloigné. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ne peuvent garantir par eux-mêmes la protection sociale si nécessaire ou corriger des disparités qui vont en s'accroissant. Le fait que des groupes et personnes donnés soient systématiquement privés de leurs libertés fondamentales et de toutes opportunités d'emploi reste encore une entrave à la stabilité socioéconomique dans de nombreuses sociétés.

La philosophie de l'autonomisation des individus et du développement vise à conférer l'autonomie, en particulier aux sans-voix et aux démunis, en leur donnant une voix, en leur assurant équité sociale et sécurité, en renforçant les capacités humaines et en offrant des opportunités économiques grâce à la promotion des

multiplicateurs de la paix et du développement qui se renforcent mutuellement. Ceci pourrait apporter l'espoir, un soulagement et une réparation aux démunis et aux marginalisés du monde entier.

Si nous avons foi en ce concept, c'est parce qu'il porte en lui la force de remédier aux privations et à la perte d'autonomie, que les économistes et les sociologues qualifient de causes habituelles. Dans une société où les citoyens sont les premiers vecteurs et agents du changement et où leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle est garantie, il est certain que le développement s'accélérera. C'est pourquoi il importe au plus haut point que les citoyens soient au cœur de l'action menée pour réaliser une paix et un développement durables, holistiques et viables, et que les plans, programmes et politiques à tous les niveaux soient centrés essentiellement sur eux.

Communauté mondiale et nations individuelles vont devoir faire face à des défis nouveaux et naissants. Si les citoyens sont autonomisés et qu'ils possèdent les compétences, le savoir-faire technique, l'instruction et autres aptitudes nécessaires, il leur sera plus facile de gérer et de relever ces défis.

L'extrémisme et le terrorisme constituent des menaces contemporaines à la paix, à la sécurité et au développement. La pauvreté et le sous-développement, les inégalités et les privations sont principalement à l'origine de ces menaces mondiales. En conséquence, l'élimination de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'atténuation du dénuement, l'accélération du développement humain et la création d'emplois, l'autonomisation grâce aux compétences et à l'éducation, et enfin la garantie de participation au niveau gouvernemental sont essentiels pour prévenir l'extrémisme et éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Dans ce bref projet de résolution, l'Assemblée générale salue nos efforts pour mettre cette question en avant, et nous remercie pour la conférence internationale que nous avons organisée à Dhaka, conformément à la résolution adoptée l'année dernière. Afin de pouvoir mieux comprendre l'importance que revêt l'autonomisation des populations pour le développement, il est demandé que le projet de résolution soit porté à l'attention du groupe de haut niveau chargé d'étudier le thème « Promouvoir l'autonomisation des populations en éliminant la pauvreté et en parvenant à l'intégration sociale, au plein emploi décent et au travail décent pour tous », qui se réunira lors de la cinquante-et-unième

session de la Commission du développement social en 2013. L'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer des informations relatives au projet de résolution dans le rapport qu'il lui soumettra à sa soixante-neuvième session sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Je demande donc à l'Assemblée d'appuyer le projet de résolution et de l'adopter par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.47, intitulé « Autonomisation des populations et développement ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Saijin Zhang (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.47, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Érythrée, Géorgie, Grenade, Guinée, Malaisie et Nigéria.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.47?

Le projet de résolution A/67/L.47 est adopté (résolution 67/107).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 29 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapports du Secrétaire général (A/67/161 et A/67/255)

Projet de résolution (A/67/L.41)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Belize, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.41.

M^{me} Young (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au

nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de présenter le projet de résolution A/67/L.41, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » au nom des 54 membres du Groupe des États d'Afrique et des autres États Membres de l'ONU qui sont coauteurs du projet de résolution.

L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves ont été abolis il y a 200 ans. Il y a 11 ans, à Durban, en Afrique du Sud, les États Membres de l'ONU ont convenu, au paragraphe 101 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, d'honorer, entre autres, la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous remercions le Secrétaire général de continuer à entretenir cette dynamique, comme en témoignent ses rapports (A/67/161 et A/67/255) relatifs aux activités organisées cette année en commémoration de l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et à l'état du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent.

Au sein de nos communautés respectives, nous honorons traditionnellement l'héritage transmis par les esclaves à travers la musique et la poésie. Je me souviens par exemple du poète bélizien, Roy Caetano, dont le poème « Tambours de mes ancêtres » louait notre esprit de survie :

« Tiré et tendu, j'ai subi les coups et les chocs. Mais mon esprit et ma voix ne se tairont, ne se laisseront étouffer. Car je suis le bois creux, sacré, glorifié, et les collines et les vallées et les courants et le souffle de l'Afrique, et les rives et les eaux et le cœur et la mémoire de l'Amazone et de l'Orénoque, et les mains ridées et calleuses qui ont traversé l'Atlantique et se sont échouées sur les pointes et les rivages d'or des eaux de l'âme caraïbe ».

Mais le souvenir de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves doit transcender nos communautés respectives pour atteindre le public du monde entier. À cet égard, les États membres de la CARICOM demeurent attachés à l'érection d'un mémorial permanent en une place de choix au Siège de l'ONU, à New York. Comme l'a noté le représentant du Guyana, M. George Talbot, en 2011, dernière fois où un projet de résolution sur cette question a été présenté (résolution 66/114), le mémorial permanent « sera une source d'inspiration, un symbole de l'esprit indomptable

de l'être humain et sa capacité à triompher des formes les plus extrêmes d'oppression et d'intolérance » (A/66/PV.83, pp. 3-4).

La CARICOM salue également le leadership du représentant de la Jamaïque, l'Ambassadeur Raymond Wolfe, qui préside le Comité du mémorial permanent. Sous sa direction, le Comité a considérablement progressé dans ses efforts pour ériger le mémorial permanent, en particulier grâce à sa collaboration avec l'UNESCO en vue de mener à bon terme le concours international pour la conception du mémorial permanent. Au nom des membres de la CARICOM, nous tenons également à remercier les États Membres des contributions et annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale faites à ce jour. Nous aimerions encourager d'autres États membres et parties intéressées à contribuer à cette importante initiative.

La cinquième édition de la célébration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves a eu lieu en mars sous le thème « Honorer les héros, les résistants et les survivants », et fut marquée, entre autres, par l'organisation d'une table ronde, d'une séance commémorative de l'Assemblée générale et d'une vidéoconférence mondiale à l'intention des collégiens et lycéens.

En effet, enseigner à nos enfants et à nos jeunes ce qu'ont été l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, leurs conséquences néfastes, leur héritage, est un mémorial en soi.

La CARICOM voudrait rendre hommage aux activités de l'UNESCO, en particulier son projet « La route de l'esclave », lancé en 1994 au Bénin en Afrique de l'Ouest et qui l'an dernier, a été diffusé à Saint-Kitts-et-Nevis, un État membre de la CARICOM. Ce projet vise à sensibiliser l'opinion mondiale à l'esclavage et à la traite des esclaves et à mobiliser un large appui public pour l'érection du mémorial permanent.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui reprend les éléments de base des versions antérieures, notamment, premièrement, les références faites aux quatrième et cinquième alinéas du préambule aux paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban, qui, notamment, ont invité la communauté internationale et ses membres à honorer la mémoire des victimes; deuxièmement, l'importance d'éclairer les générations actuelles et futures sur les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage et de la traite

transatlantique des esclaves; troisièmement, la création d'un comité d'États intéressés représentant toutes les régions du monde, au sein duquel les États Membres appartenant à la Communauté des Caraïbes et à l'Union africaine joueront un rôle de premier plan et qui sera chargé de superviser le projet de mémorial permanent, en collaboration avec divers départements et organismes des Nations Unies et quatrièmement, la nécessité de verser régulièrement des contributions volontaires pour que l'objectif consistant à ériger un mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves puisse être atteint. On ne saurait trop insister sur ce dernier point.

Un élément nouveau et important est l'inclusion d'un paragraphe – le paragraphe 9 – qui se lit comme suit :

« Note avec satisfaction l'attachement de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à l'initiative relative au mémorial permanent et, à cet égard, demande que la collaboration avec le Comité du mémorial permanent soit renforcée, afin que le concours international pour la conception du mémorial permanent soit mené à bon terme. »

L'objectif visé est de faire en sorte que la première phase du concours international de conception organisé par l'UNESCO soit menée à bon terme.

En réponse aux questions concernant l'incidence budgétaire de l'adoption de ce projet de résolution, je tiens à préciser que le mémorial permanent ne deviendra une réalité que grâce aux généreuses contributions volontaires des États Membres et d'autres parties intéressées et grâce aux activités de levée de fonds qui seront organisées par le Comité du mémorial permanent.

La CARICOM est reconnaissante de l'appui, des conseils techniques et de l'aide précieuse que lui ont apportés le Secrétaire général, le Secrétariat et les membres du Comité du mémorial permanent.

En adoptant cet important projet de résolution par consensus, l'Assemblée générale reconnaîtrait l'existence des séquelles de l'esclavage et l'impératif moral de se souvenir de son impact, d'honorer les descendants des esclaves pour ce qu'ils ont enduré et de rendre hommage aux hommes et femmes courageux qui se sont vaillamment opposés aux pratiques inhumaines de l'esclavage.

M. Doubane (République centrafricaine) : Avant de lire mon intervention, je voudrais présenter les condoléances du Groupe des États d'Afrique au pays hôte et saluer la mémoire des disparus tout en adressant à leurs familles nos sympathies pour la douloureuse épreuve qu'elles viennent de connaître.

C'est au nom du Groupe des États d'Afrique que j'ai l'honneur de prendre la parole au cours de cet important débat portant sur le point 114 de l'ordre du jour intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Nous remercions le Secrétaire général pour ses rapports y relatifs (A/67/161 et A/67/255).

Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour leur engagement et surtout leurs efforts qui nous permettent de continuer la réflexion et l'examen des injustices du passé qui ont eu et ont encore un impact négatif sur notre histoire. Mais le plus important est de célébrer encore la résilience de l'esprit humain à survivre à une telle adversité ainsi que les efforts consentis pour éviter de revivre cette période malheureuse de notre histoire.

Il y a six ans, l'Assemblée générale a proclamé le 25 mars Journée internationale de commémoration de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Conscients de l'effet de l'esclavage dans le monde moderne, les États Membres ont reconnu que l'esclavage était au cœur de la profonde inégalité sociale et économique, de la haine, de la bigoterie, du racisme et des préjugés qui continuent de toucher les personnes d'ascendance africaine. Plus grand déplacement forcé de l'histoire des hommes, la traite transatlantique a déchiré des millions d'Africains, les a séparés de leurs familles et de leurs maisons, et les a entraînés enchaînés vers les Amériques pour être vendus comme esclaves. Son résultat le plus marquant a été la déshumanisation des personnes d'ascendance africaine, entraînant un héritage inquiétant de racisme et de discrimination raciale dans de nombreux pays.

L'an dernier, l'Organisation des Nations Unies a célébré pour la quatrième fois la Journée internationale de commémoration des victimes de la traite transatlantique avec pour thème « L'héritage vivant de 30 millions d'histoires non contées ». C'est le lieu de reconnaître la pénurie d'enquêtes sur les expériences des Africains réduits en esclavage, ainsi qu'un déficit persistant dans les manuels scolaires concernant leurs perspectives individuelles et collectives. Ce thème, dont

la pertinence est soulignée clairement par le déficit de littérature scientifique sur la question, devrait fournir un précieux éclairage sur l'ampleur du traitement brutal et la condition des esclaves. Or de nos jours, seulement un nombre limité de récits ont abordé la véritable question de l'identité des Africains réduits en esclavage, de leurs croyances, de leurs systèmes de valeurs, ainsi que de leur expertise. Ainsi, la diversité des compétences et des savoir-faire technologiques qu'ils ont apportés aux Amériques, sans oublier leur inestimable contribution à la construction des nations, n'ont pas été suffisamment reconnues.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique estime pour sa part que davantage d'efforts seraient nécessaires pour promouvoir les programmes d'éducation et de sensibilisation afin de combler cette lacune. Par conséquent, nous apprécions à leur juste valeur les actions de sensibilisation qui ont été menées par l'UNESCO, le Comité des représentants permanents, ainsi que le Département de l'information du Secrétariat. Notre souhait est de voir se poursuivre cet effort, à travers la création de nouvelles bourses d'études dans ce domaine afin d'apporter un regard plus perspicace sur l'histoire de l'esclavage durant les 400 ans du commerce triangulaire, ainsi que sur l'héritage du point de vue, cette fois-ci, des victimes.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre vive gratitude au Département de l'information pour le programme d'éducation et de sensibilisation sur la traite transatlantique et l'esclavage organisé en 2011, tout en l'encourageant à poursuivre cette œuvre pour que les activités commémoratives annuelles soient un réel hommage mérité et solennel rendus aux victimes de l'esclavage.

L'un des moyens de soutenir durablement les efforts de sensibilisation à l'esclavage et à la traite transatlantique est l'érection d'un mémorial permanent en souvenir des victimes. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'initiative qui a été prise jusqu'ici à cette fin par les États membres de la Communauté des Caraïbes. Nous reconnaissons en outre l'importance et la nécessité des contributions volontaires, que nous souhaitons voir s'accroître pour atteindre à temps les objectifs de l'érection dudit mémorial. Plusieurs pays ont déjà participé au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent. Je suis heureux de signaler que plusieurs pays africains figurent parmi les contributeurs. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique tient à féliciter tous ceux qui ont déjà apporté leur contribution

et nous invitons les autres à le faire pour réaliser, dans les délais, ce louable projet.

Il n'est pas inutile de dire que le Groupe des États d'Afrique y reste fermement attaché. Nous avons en effet la conviction que ce mémorial servira à nous rappeler les actions héroïques des esclaves et autres abolitionnistes qui, face au grave danger du moment et à l'adversité, se sont levés pour agir. Cette statue sera non seulement une ressource éducative, un lieu de formation continue, une reconstruction du passé et du souvenir, de projection dans l'avenir mais surtout un rappel constant de la vulnérabilité de notre humanité.

C'est également le lieu de reconnaître le travail fourni par la Mission permanente de la Jamaïque et de saluer l'engagement personnel de l'Ambassadeur Raymond Wolfe qui, depuis 2007, s'est pleinement investi dans cette initiative. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Pour conclure, je tiens à réitérer le soutien du Groupe des États d'Afrique aux efforts déployés par l'ONU et les pays en charge de la sensibilisation aux questions relatives à l'esclavage et à la traite transatlantique des esclaves au cours de l'année écoulée. Nous fondons un réel espoir qu'ensemble nous ferons un peu plus cette année et les années à venir afin d'honorer toutes les victimes – je dis bien toutes les victimes – de la traite des esclaves, les abolitionnistes courageux et les efforts collectifs internationaux qui ont permis l'abolition de la traite transatlantique et de l'esclavage.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante du Belize au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et par notre collègue, le Représentant permanent de la République centrafricaine, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétariat pour les rapports publiés sous les cotes A/67/255 et A/67/161, qui éclairent nos discussions sur ce point de l'ordre du jour. Nous sommes encouragés par le fait que plusieurs États Membres – à savoir El Salvador, l'Espagne, la Grèce, la Jordanie, le Kenya, le Qatar, le Sénégal, le Togo et mon pays, la Jamaïque – ont mis en place des programmes d'action éducative en application de la résolution 66/114. Cela montre clairement leur détermination à faire en sorte que la terrible indifférence pour la vie humaine manifestée par les crimes atroces commis dans le cadre du système impitoyable de l'esclavage ne se répète jamais.

On dit souvent que ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre. Aussi, notre réflexion sur la tragédie de l'esclavage et de ses victimes doit-elle être transcendée par des actes alors que nous demeurons aux prises avec les maux de la société actuelle. C'est pourquoi la Jamaïque reste déterminée à mener l'initiative visant à ériger un mémorial permanent à l'ONU en honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous poursuivrons également notre action éducative pour faire connaître aux autres l'histoire, l'héritage et les effets persistants de la barbarie de la traite transatlantique des esclaves.

Le projet de résolution A/67/L.41, que nous sommes sur le point d'adopter, revêt une importance supplémentaire pour moi, car il illustre le chemin que j'ai parcouru ces six dernières années. Peu de temps après mon arrivée à New York, j'ai assumé avec modestie la responsabilité que m'a confiée le Gouvernement jamaïcain en tant que Président du Comité du mémorial permanent, poste créé en application de la résolution 62/122 sur le mémorial – décision réaffirmée dans les résolutions adoptées successivement sur cette question.

Ce voyage a été pour moi long et difficile, avec des hauts et des bas, mais il m'a donné le sentiment du devoir accompli et continue d'être une source de fierté car il me permet de rendre hommage à mes ancêtres en contribuant à un processus d'une énorme importance historique qui honore leur mémoire. Comme la plupart d'entre nous le savent, l'esclavage et la traite des esclaves seraient aujourd'hui condamnés comme un crime contre l'humanité ou un acte de génocide. J'ai eu le grand honneur et le privilège de travailler avec des collègues de la CARICOM et les États d'Afrique, qui sont les plus fervents défenseurs de cette initiative et d'autres initiatives importantes pour les personnes d'ascendance africaine.

Je saisis cette occasion, en tant que Président du Comité du mémorial permanent, pour rendre compte brièvement des activités menées par le Comité durant l'année écoulée. Le Comité est fier de signaler que la première phase du concours international pour la conception du mémorial permanent est terminée et que plus de 300 propositions ont été soumises à l'UNESCO par des participants qui représentent 83 pays. Seize demi-finalistes ont été choisis. Le Comité s'emploie actuellement à achever la deuxième phase du projet, durant laquelle un jury international indépendant examinera les propositions des 16 demi-finalistes et

sélectionnera sept finalistes, qui seront invités à New York pour des entretiens – puis le gagnant sera désigné. À cet égard, le Comité a déjà choisi huit personnes hautement qualifiées originaires de différentes régions du monde qui composeront le jury international.

Le Comité a également approuvé et appuyé une initiative visant l'organisation d'un concert et d'une soirée de gala dans la salle de l'Assemblée générale pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis. Ces manifestations devraient avoir lieu le 22 mars 2013, juste avant la semaine d'activités qui seront menées parallèlement à la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, comme l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/122.

Les organisateurs entendent saisir l'occasion pour essayer de collecter les fonds nécessaires pour le mémorial permanent. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent a reçu des contributions volontaires de 61 États Membres et de 71 donateurs privés, pour un montant total de près de 1,3 million de dollars. À cet égard, j'encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à bien vouloir envisager d'apporter une contribution.

J'ai le plaisir de signaler à l'Assemblée que plusieurs gouvernements ont versé de multiples donations au Fonds d'affectation spéciale, et je salue leur décision. Je suis particulièrement heureux de souligner que la contribution volontaire du Gouvernement indien – d'un montant de 260 000 dollars – est la plus importante faite au Fonds à ce jour et nous félicitons et remercions le Gouvernement indien pour l'autorité morale dont il fait preuve en relation avec cette cause. À cet égard, j'appelle l'attention des membres sur le document A/67/161, qui présente l'état des contributions volontaires.

Je voudrais également saluer tout particulièrement le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, qui gère le Fonds d'affectation spéciale, pour son appui soutenu à l'initiative relative au mémorial permanent. Sous la direction avisée du Bureau, nous avons réussi à établir de nouvelles relations avec le prestigieux Humpty Dumpty Institute, qui garantira une exonération d'impôt pour les donations faites par les personnes résidant aux États-Unis, au titre de la section 501 c) 3) du Code fiscal des États-Unis.

Je félicite les membres du Comité du mémorial permanent pour leur appui indéfectible et les longues heures de travail consacrées au très grand nombre de questions examinées dans le cadre de nos efforts visant à faire progresser l'initiative du mémorial permanent. Pour mémoire, les membres du Comité sont le Brésil, le Ghana, la Jamaïque, le Kenya, les Pays-Bas, le Portugal, le Qatar, le Royaume-Uni, le Sénégal, le Suriname, l'Union africaine, la présidence de la CARICOM, la présidence du groupe des ambassadeurs des États d'Afrique, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, l'UNESCO, le Département de l'information, le Centre Schomburg pour les recherches sur la culture noire de la bibliothèque municipale de New York et le Président du Sous-Comité pour l'élimination du racisme du Comité d'ONG sur les droits de l'homme.

Les progrès que nous avons accomplis à ce jour n'auraient pas été possibles sans l'engagement et l'appui de ma propre équipe, dont je salue publiquement la contribution à ce processus, en particulier ma représentante à la Troisième Commission, M^{me} Andrea Wilson.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous ceux qui ont apporté une contribution positive au projet de résolution, dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus. J'encourage toutes les parties à garder à l'esprit l'objectif qui consiste à reconnaître cette tragédie et à examiner l'héritage qu'elle a laissé, de peur que nous l'oublions, mais aussi à poursuivre leurs efforts afin que le mémorial permanent devienne une réalité.

Sur une note personnelle, en tant qu'Ambassadeur auprès de l'ONU, il s'agit de la dernière déclaration publique que je prononce devant l'Assemblée, et je tiens à remercier tous mes collègues de leur coopération et de leur appui.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Raymond Wolfe des efforts qu'il a déployés pour concrétiser le projet de mémorial permanent, car, comme il l'a souligné, il pourrait s'agir de sa dernière intervention devant l'Assemblée générale. À cette occasion, au nom de chacun d'entre nous, je lui souhaite plein succès à l'avenir.

M^{me} Cousens (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : Le 22 septembre, les États-Unis ont commémoré le cent cinquantième anniversaire de la Proclamation d'émancipation préliminaire, dans laquelle

le Président Abraham Lincoln a courageusement déclaré que, le 1^{er} janvier 1863, toutes les personnes réduites en esclavage seraient dorénavant libres à jamais. La Proclamation d'émancipation représente une étape importante dans le mouvement de libération de toute l'humanité. Alors que nous commémorons cette rupture historique avec un passé douloureux, nous reconnaissons ce chapitre fondateur de l'histoire américaine et nous nous penchons sur les progrès accomplis par notre pays vers la réalisation de cette promesse fondatrice de liberté et de justice pour tous.

La traite transatlantique des esclaves a marqué chacun d'entre nous, et les États-Unis demeurent déterminés à garder cette histoire en mémoire et à l'enseigner aux générations futures. Cette traite odieuse et la fière lutte pour la liberté qui a permis d'y mettre fin font partie de notre histoire commune. Notre devoir commun reste de sensibiliser le public aux victimes de cette traite et à ses conséquences, alors même que nous nous luttons contre le racisme, les inégalités et les plus graves atteintes à l'humanité, quel que soit l'endroit où ces problèmes se manifestent aujourd'hui. Les voix américaines se mêleront toujours à la conversation mondiale sur la traite transatlantique des esclaves. Nous lutterons toujours pour que soient relatées ses histoires de souffrance, de lutte et de rédemption.

Les États-Unis appuient « Briser le silence », le projet éducatif de l'UNESCO sur la traite négrière transatlantique. Dans le cadre de cet initiative, nous enrôlons les gouvernements et la société civile dans des programmes de sensibilisation à l'histoire de la traite des esclaves qui mettent également en lumière les contributions inestimables apportées par des personnes d'ascendance africaine dans tous les domaines d'activité humaine. Nous sommes attachés aux efforts que déploie l'UNESCO dans le cadre du projet de mémorial permanent.

Les États-Unis ressentent à la fois fierté et humilité de s'être portés coauteurs du projet de résolution A/67/L.41, qui insiste pour que nous nous souvenions de l'un des plus douloureux chapitres de l'histoire des inhumanités infligées à l'homme par l'homme – un que nous ne devons jamais oublier. Comme l'a déclaré le Président Obama, « L'esclavage est une barbarie et un fléau qui n'a pas sa place dans un monde civilisé ». Les États-Unis demeurent déterminés à poursuivre leurs efforts et à honorer leurs partenariats pour commémorer les victimes de l'esclavage, en

atténuer les conséquences persistantes et mettre fin à l'esclavage moderne.

M. Léon González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Les Cubains sont fiers de leurs racines africaines. L'identité de la nation cubaine est le résultat du processus de transculturation qui s'est produit avec l'arrivée de nombreux groupes ethniques dans la société coloniale à partir du XVI^e siècle, et qui fait de nous un mélange des cultures espagnole et africaine.

À Cuba, comme dans la quasi-totalité de l'Amérique latine et des Antilles, on peut constater les traces de la traite transatlantique des esclaves. Près de 1 300 000 Africains sont arrivés sur notre île dans le cadre de ce commerce cruel, dont la plupart en provenance de l'Afrique subsaharienne. Notre richesse culturelle et notre caractère si unique sont également l'expression du patrimoine culturel des peuples africains qui nous ont enrichis de leur sagesse, de leurs traditions, de leurs langues, de leurs croyances religieuses, de leur musique, de leur tempérament et de leur esprit rebelle. La bravoure et la vaillance des esclaves qui se sont rebellés contre l'exploitation ont nourri l'esprit libertaire et les sentiments indépendantistes du peuple cubain.

Tant que continuera de prévaloir l'ordre politique et économique international actuel, injuste et voué à l'échec, qui fait que la majorité de la population de la planète reste en marge des prétendus bienfaits de la mondialisation néolibérale, l'Afrique restera marginalisée et continuera de traîner derrière elle les séquelles de la colonisation. Les métropoles coloniales de jadis doivent honorer leur dette historique envers ceux qui ont subi pendant des siècles l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves. Il n'est pas possible qu'elles continuent de se désintéresser du passé et de leurs responsabilités.

L'Afrique se voit aujourd'hui forcée de dépenser beaucoup plus pour assurer le service de sa dette extérieure qu'elle ne peut se le permettre dans les domaines de l'éducation et de la santé. Si nous poursuivons dans cette voie, l'Afrique continuera de financer l'opulence des pays riches, qui continueront de promettre de nouvelles aides publiques au développement, promesses qu'ils ne tiendront pas pour la plupart, tout en recevant toujours dans le cadre du service de la dette extérieure des centaines de fois l'équivalent des montants de l'aide promise.

Cuba appuie le projet de résolution sur cette question, présenté comme chaque année à l'Assemblée

générale par les pays membres de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Afrique, et dont il est coauteur. En 2009 a été fondé dans notre pays le premier musée de « La route de l'esclave » de notre continent, qui s'est conçu depuis le départ dans une philosophie éducative, comme outil dynamique de toute la communauté. Il a accueilli plusieurs expositions artistiques sur la traite transatlantique, participant ainsi au programme d'action éducative relatif à cette question.

Cuba reconnaît l'importance de l'organisation d'activités annuelles sous l'égide de l'ONU et attend avec impatience les résultats du projet pour la création au Siège de l'Organisation d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est le minimum que puisse faire l'ONU pour commémorer « La route de l'esclave » et les effets de l'esclavage.

M. Magid (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer l'Ambassadeur Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à lui rendre hommage. Nous apprécions vivement l'immense contribution et le dévouement de l'Ambassadeur Wolfe à la tête du Comité du mémorial permanent de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Élie Wiesel, lauréat du prix Nobel, écrivait un jour : « Si une chose peut sauver l'humanité, c'est la mémoire. [...] L'espoir sans la mémoire, c'est comme la mémoire sans espoir ». Aujourd'hui, nous nous engageons de nouveau à ne pas oublier, afin d'assurer que les drames du passé servent bien de leçon pour l'avenir.

La traite transatlantique des esclaves jette un nuage de ténèbres sur l'histoire. Trente millions de personnes ont été extirpées de leurs foyers, arrachées à leurs villages et forcées à vivre dans la servitude. Un trop grand nombre d'histoires d'injustices, de douleurs et d'esclavage resteront à jamais inconnues. Et pourtant, parmi les histoires que nous connaissons, parmi les histoires de souffrances inimaginables, il y a des histoires d'espoir, des histoires de survie et des histoires d'êtres humains qui ont trouvé une force inimaginable, même dans les heures et les lieux les plus sombres.

Le peuple juif ne connaît que trop bien les malheurs de l'oppression, de la persécution et de l'esclavage. Nous connaissons aussi la joie de la liberté. Nous comprenons ce que réaliser ses rêves et ses aspirations veut dire. Nous avons construit et reconstruit notre patrie en Israël

en tant que peuple libre. Forts de cette expérience, le peuple et l'État juifs continuent d'être à la tête des efforts mondiaux visant à faire progresser les valeurs de la tolérance, de la liberté et de la bonne entente.

Comme chaque année, Israël est fier de se porter coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis sur cette question. Nous sommes fiers de notre contribution financière au mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite internationale des esclaves. Ce mémorial sera vu tant par les dirigeants que par les citoyens du monde. Il sera un rappel permanent, ici à l'ONU, de l'horreur de l'esclavage. Il nous rappellera les mots, les idées et les actes qui ont entraîné l'asservissement de millions d'êtres humains. Il nous rappellera que nous naissons tous égaux et libres, libres de décider de notre destin. Ce mémorial doit être également un appel aux actes – un appel demandant à chaque pays, à chaque dirigeant et à chaque citoyen de tout faire pour veiller à ce que plus jamais un être humain ne soit réduit en esclavage.

Et pourtant, alors que nous siégeons ici dans cette salle de l'Assemblée, des millions de personnes dans le monde sont privées de liberté. Des femmes sont réduites à l'état d'esclaves sexuelles et des enfants sont échangés comme des marchandises. Des millions d'êtres souffrent. Un trop grand nombre d'enfants dans le monde apprennent à haïr. Le racisme et les préjugés ne sont que trop présents dans le monde. Ils sont l'étincelle néfaste qui provoque la persécution, la violence et la guerre. Nous devons nous souvenir, commémorer et, surtout, nous devons éduquer. L'éducation est la seule façon de prévenir de tels crimes. C'est la seule façon de veiller à ce que nos enfants et nos sociétés comprennent qu'ils ont pour obligation d'empêcher qu'une telle tragédie se reproduise un jour. L'ONU a le devoir de relever ce défi.

Aujourd'hui, Israël se tient au côté de la communauté internationale pour faire une promesse solennelle. Ensemble, nous déclarons que la liberté est universelle. Nous promettons à nos enfants que nous n'assisterons jamais passivement à l'asservissement d'autrui.

M^{me} Hosking (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République centrafricaine au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous saluons l'adoption prochaine par l'Assemblée générale du projet de résolution A/67/L.41 sur le mémorial permanent et la commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Nous remercions très sincèrement les États membres de la Communauté des Caraïbes des efforts qu'ils ont menés ces dernières années, sous la direction exemplaire de la délégation jamaïcaine et de l'Ambassadeur Raymond Wolfe, et nous leur savons gré d'avoir travaillé en partenariat avec d'autres acteurs compétents pour établir un mémorial permanent à l'ONU en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous exprimons également notre vive reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, aux représentants du Secrétariat, à la société civile et à d'autres pour leurs efforts inlassables et pour les ressources dépensées en faveur de cet important projet historique.

Indéniablement, ce mémorial permanent constituera un puissant symbole de la victoire de l'humanité sur l'inhumanité, du caractère indomptable de l'esprit humain et de sa capacité à triompher d'adversités et d'épreuves inimaginables dans des circonstances apparemment insurmontables. En conséquence, et comme le signale le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/255, nous saluons les projets d'action éducative menés actuellement par le Département de l'information, de concert avec d'autres partenaires, qui donnent une voix et une visibilité à la mémoire d'innombrables millions de victimes qui ont souffert et péri en raison des conséquences terribles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. L'Afrique du Sud, en reconnaissance de cette initiative d'importance critique, est heureuse d'avoir contribué au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, pour illustrer l'importance que nous attachons à sa création et aux objectifs qu'il aspire à défendre.

Nous devons tous tirer un enseignement de ce chapitre tragique de l'histoire de l'humanité – qui, de même que d'autres chapitres, a constitué un crime contre l'humanité – afin de relever ensemble l'immense défi auquel la communauté mondiale est confrontée dans la lutte contre les formes et les manifestations contemporaines de l'esclavage.

Nous voyons un lien inextricable entre la lutte de l'Afrique du Sud pour la liberté politique et l'émancipation des chaînes du colonialisme et de l'apartheid, et la campagne pour mettre fin à l'esclavage, mais la traite transatlantique des esclaves est sans précédent dans les annales de l'histoire de l'humanité de par son ampleur et de par son legs de dévastation,

dont les conséquences se ressentent encore aujourd'hui en Afrique et dans les nations des Caraïbes.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud exhorte les États Membres à renouveler leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et, en particulier, des articles visant expressément à contrer le legs de l'esclavage et à contribuer à la restauration de la dignité des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à saluer le rapport du Secrétaire général sur le programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/67/255) et son rapport, « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves : état du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent » (A/67/161). Je tiens également d'emblée à rendre un hommage marqué à l'Ambassadeur Raymond Wolfe et aux efforts inlassables qu'il a déployés pour lancer l'idée d'un mémorial et amener le projet où il en est aujourd'hui – c'est-à-dire à un stade très avancé – bien qu'il reste encore beaucoup à faire.

La traite transatlantique des esclaves a ravagé les nations d'Afrique et des Caraïbes pour satisfaire la cupidité et l'exploitation économiques sauvages des colonisateurs. Les conséquences de sa violence et les souffrances humaines sont encore visibles aujourd'hui. Il est donc impératif que nous commémorions les grandes luttes et batailles qui ont été menées pour éliminer ce fléau, et que nous rendions hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Le mémorial permanent sera une petite commémoration des millions de victimes qui ont souffert en silence, sans espoir de liberté, avant de disparaître dans la nuit. Le mémorial sera non seulement un monument où nous pourrions rendre hommage; il rappellera aussi à la communauté internationale le chagrin et la tragédie vécus par les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Nous avons noté que la première phase du concours international pour la conception du mémorial permanent est terminée. L'UNESCO a sélectionné un certain nombre de propositions en provenance du monde entier qui sont actuellement passées en revue par le Comité du mémorial permanent.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent,

établi pour recevoir les contributions destinées à l'érection d'un mémorial permanent, a, à ce jour, reçu environ 1,3 million de dollars; les dépenses prévues pour sa construction seraient d'environ 4,5 millions de dollars. Avec une contribution de 260 000 dollars, l'Inde est l'un des principaux contributeurs à ce Fonds. La communauté internationale, notamment ceux qui ont tiré profit de la traite transatlantique des esclaves, doivent contribuer généreusement à cette noble cause. La communauté internationale ne peut laisser cette idée du mémorial sur la table à dessin. Maintenant que je viens de voir l'Ambassadeur Wolfe ici dans la salle, je voudrais encore une fois lui rendre hommage et louer ses inlassables efforts pour lancer le projet et le mener à son stade actuel.

Nous reconnaissons aussi l'importance de faire connaître aux générations actuelles et futures l'histoire, les causes et les conséquences de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous appuyons les initiatives prises par les Nations Unies aux fins de faire mieux connaître cette importante question. L'Inde se félicite des diverses activités de commémoration et programmes du Département de l'information, notamment des activités de commémoration qui auront lieu à l'ONU en mars. Nous appuyons les efforts déployés par le Département de l'information en vue d'utiliser son réseau mondial afin de mieux faire connaître et promouvoir les activités menées en partenariat avec les États Membres dans ce domaine. Nous saluons aussi les initiatives prises par les États pour réaffirmer leur attachement à l'application des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban, visant à faire oublier les séquelles de l'esclavage et à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Je voudrais terminer en citant George Mason, l'un des pères fondateurs des États-Unis, qui a dit : « L'augmentation du nombre d'esclaves affaiblit les États; et ce commerce est diabolique en soi et jette l'opprobre sur l'humanité ». Nous avons la possibilité de rendre hommage aux victimes de cette disgrâce en contribuant généreusement au Fonds d'affectation spéciale.

M^{me} Williams (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Grenade et de la Trinité-et-Tobago sur le projet de résolution A/67/L.41, « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ». Nous nous associons à la déclaration faite par les représentants du Belize, au nom

de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de la République centrafricaine, au nom du Groupe des États africains.

Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports sur le travail du Comité du mémorial permanent et le programme d'action éducative, publiés respectivement sous les cotes A/67/161 et A/67/255. La Grenade appuie le projet de résolution dans le cadre de notre engagement permanent en faveur de ce point, et elle est fière de se porter coauteur cette année encore. Nous prenons acte du parrainage quasi-universel du projet de résolution et espérons fermement qu'il sera adopté par consensus.

Comme nous l'avons dit dans cette instance et dans d'autres, la Grenade continue de ressentir une profonde aversion pour l'inhumanité de l'esclavage et continue aussi de s'engager à œuvrer à sa condamnation par une commémoration, dans le but d'éliminer ses terribles séquelles, notamment l'ignorance et le déni, comme il est indiqué au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/255. Nous sommes heureux que le concours international pour la conception du mémorial ouvert l'année dernière avance bien, et nous encourageons l'UNESCO et le Comité à tout faire pour fournir l'appui nécessaire afin d'en garantir le succès.

Nous tenons à souligner l'importance de 2013, année marquant le cent cinquantième anniversaire de la Proclamation d'émancipation aux États-Unis d'Amérique. Nous espérons que cette année-pivot de commémoration mobilisera un prodigieux appui en faveur du projet. La Grenade croit fermement qu'aménager un endroit bien en vue dans l'enceinte de l'ONU pour accueillir ce mémorial est le moins qui puisse être fait pour reconnaître le crime le plus haineux commis contre l'humanité. Nous restons encouragés par le fait que la résolution a été à nouveau adoptée par consensus l'année dernière et, comme je l'ai indiqué, attendons avec espoir que ce soit aussi le cas cette année.

La Grenade et la Trinité-et-Tobago saisissent cette occasion pour saluer chaleureusement l'excellent leadership dont a fait montre l'Ambassadeur Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, et la contribution de son pays à l'initiative pour l'érection d'un mémorial à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ici aux Nations Unies. Nous lui souhaitons de bien jouir de sa retraite après 39 ans de service au Ministère des affaires étrangères

de son pays. Nous lui souhaitons bon vent et espérons qu'il attisera la flamme du mémorial aux esclaves qui brûle dans son cœur, et puissent son pays et son équipe ici à l'ONU suivre ses pas et continuer de lui rendre hommage. Ceux d'entre nous à la CARICOM qui restent ici réussiront brillamment si nous ne pouvons poursuivre que modestement la noble tâche qu'il a commencée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 114 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.41, intitulé « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Cuba, États fédérés de Micronésie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Géorgie, Guatemala, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Islande, Japon, Liban, Maldives, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Philippines, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Thaïlande, Ukraine et Vanuatu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.41?

Le projet de résolution A/67/L.41 est adopté (résolution 67/108).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 114 de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour (*suite*)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Projet de résolution (A/67/L.27)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale

a tenu un débat sur les points 121 a) à w) de l'ordre du jour à sa 40^e séance plénière, le 19 novembre.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.27.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Au nom de ses coauteurs, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/67/L.27, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM ».

L'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM a été officiellement créée le 10 octobre 1997 à Strasbourg, en France, avec la signature d'un communiqué conjoint par les Présidents des quatre États concernés. Conformément à la décision prise lors d'un sommet tenu à Kiev, le 23 mai 2006, ce groupe de quatre États est devenu l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM. Au cours de ses 15 années d'existence et d'activité, le Groupe GUAM est devenu une véritable organisation régionale sur la scène internationale, dotée d'une structure bien établie et d'une identité spécifique, qui se consacre à la promotion de la démocratie et du développement économique dans ses pays membres. Au cours de cette période, l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM a été à plusieurs reprises mise à l'épreuve et a démontré sa solide viabilité et son utilité pratique, en visant avec succès ses objectifs stratégiques fondés sur une communauté de liens historiques, de vues et d'intérêts politiques.

Les États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM sont guidés par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et s'y conforment strictement. Les principaux objectifs de cette organisation sont, tout d'abord, de promouvoir les valeurs démocratiques et de garantir l'état de droit et le respect des droits de l'homme; assurer le développement durable; renforcer la sécurité et la stabilité internationales et régionales; améliorer l'intégration avec l'Europe en mettant en place un espace de sécurité commun et en élargissant la coopération dans les domaines économique et humanitaire; développer le potentiel en matière socioéconomique, énergétique, scientifique, technique, humanitaire ou de transports; et accroître l'interaction politique et la coopération pratique dans les domaines d'intérêt mutuel.

S'étirant le long de l'historique Route de la soie, les territoires des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM constituent un couloir de transport naturel, reliant l'Europe à l'Asie par le sud du Caucase et à travers les régions de la mer Caspienne et de la mer Noire. L'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM s'emploie activement à promouvoir ses avantages géopolitiques et géoéconomiques et jouer pleinement son rôle en tant qu'élément efficace du système de transport international, avec moins d'obstacles et davantage d'économies pour le transport des passagers et le fret.

Les méthodes de travail de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM se fondent sur le principe du consensus et sur un réseau de mécanismes et d'instruments d'interaction développés. Divers projets et programmes sont mis en œuvre au sein de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, ainsi qu'avec des pays partenaires dans un cadre élargi de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM et avec des organisations internationales. Par sa résolution 58/85 du 8 janvier 2004, l'Assemblée générale a octroyé au Groupe GUAM le statut d'observateur. Ces dernières années, la coopération entre les secrétariats de l'ONU et de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM s'est accrue, notamment grâce à l'organisation de réunions régulières à leurs sièges respectifs, à New York et à Kiev, et à la mise en œuvre de projets communs. Ainsi, en 2009 et en 2010, deux ateliers sous-régionaux destinés aux États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM sur la prévention du terrorisme nucléaire et le renforcement de la coopération judiciaire internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'entraide judiciaire, et auxquels ont également participé plusieurs États non membres et des organisations internationales et régionales, ont été organisés à Kiev conjointement par le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le secrétariat de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM.

En 2012, en coopération avec le secrétariat de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, et avec l'aide du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État des États-Unis, l'ONUDC a entamé la mise en œuvre d'un projet sur le renforcement

de la capacité des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM à coopérer à l'échelle nationale et régionale dans la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que dans la saisie et la confiscation des produits du crime. L'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM participe au projet de l'ONUDC sur le commerce des opiacés en Afghanistan depuis le début de l'année 2012. Nous espérons en outre accroître notre interaction avec l'ONUDC dans la lutte contre le terrorisme nucléaire, et ce grâce à l'expérience acquise lors d'un atelier sous-régional sur la question qui a eu lieu en 2009.

Les États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM sont convaincus que l'adoption du projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM permettra de promouvoir davantage le développement et de renforcer la coopération mutuellement bénéfique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, et qu'il contribuera à la paix, à la stabilité et au développement dans les pays de la région. Le texte du projet de résolution a été longuement discuté et négocié de manière ouverte et transparente avec les États Membres, et nous nous réjouissons à la perspective de son adoption par consensus.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.27, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/67/L.27 est adopté (résolution 67/109).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Le représentant de l'Arménie a demandé la parole pour expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je lui rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Nazarian (Arménie) (parle en anglais) :
J'ai demandé la parole suite à l'adoption de la résolution 67/109, afin d'expliquer la position de ma délégation.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre regret que le processus de consultation sur le texte de la résolution n'ait pas été suffisamment ouvert et transparent. En dépit de ce qui vient d'être dit, le texte a été peu débattu. Nous tenons à attirer l'attention des coauteurs, en particulier l'Azerbaïdjan, sur ce fait, et lui rappelons que la présidence d'une organisation régionale est une tâche fort difficile qui exige du président en exercice qu'il mette de côté ses intérêts nationaux et personnels et affiche un grand sens de responsabilité, d'impartialité et d'ouverture. La délégation azerbaïdjanaise, en sa qualité de président de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, n'a cependant pas fait montre de ces qualités essentielles lors des consultations menées sur le projet de résolution.

Concernant la teneur du texte de la résolution, en particulier les clauses relatives à la coopération entre les États, je tiens à réaffirmer que l'Arménie défend fermement les principes de coopération régionale dans tous les domaines susceptibles de contribuer de manière appréciable à la paix, au renforcement de la confiance et au bon voisinage. Bien que la résolution reconnaisse les objectifs de l'Organisation de promouvoir la démocratie et le développement économique afin de nouer avec l'ONU et ses États Membres des liens de coopération plus étroits, fondés sur les principes d'égalité souveraine, de respect mutuel et de coopération mutuellement avantageuse, l'un des membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, à savoir l'Azerbaïdjan, continue de se servir de certains projets économiques pour exercer des pressions et continuer d'imposer un blocus unilatéral et coercitif et des mesures de même nature pour pouvoir atteindre ses objectifs politiques.

Un tel comportement ne contribue pas à promouvoir les buts et principes de l'ONU, ou à réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre politique, économique, social, culturel ou humanitaire, que la résolution met en avant dans son préambule. Ma délégation espère que l'Azerbaïdjan assurera le suivi et la mise en œuvre de la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil rappelait son invitation aux organisations régionales afin qu'elles améliorent et renforcent la coopération entre l'ONU et les accords ou organismes régionaux pour maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, il importe de souligner que tous les États intéressés devraient avoir la possibilité de bénéficier de la coopération régionale dans le sud du Caucase.

Ma délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution car elle est convaincue que son adoption renforcera la responsabilité des États de promouvoir une coopération régionale ouverte à tous et mutuellement avantageuse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse afin de donner des éclaircissements sur les observations que vient de faire le représentant de l'Arménie.

Je voudrais d'abord rappeler à ceux qui sont présents que le 10 décembre, la résolution 67/109 que l'Assemblée vient d'adopter par consensus a été présentée pour des consultations informelles, auxquelles le représentant de l'Arménie a assisté sans faire aucun commentaire ni proposer d'ajouts au texte présenté. Le représentant de l'Arménie a également reçu une copie du projet de résolution. Par la suite, et puisque les participants n'avaient fait aucun commentaire ni aucune proposition, le projet de résolution A/67/L.27 a été distribué aux membres jusqu'au 12 décembre, conformément à la procédure de l'Assemblée générale. Conformément à la procédure également, le projet a été transmis au Secrétariat après l'expiration du délai prévu, étant donné qu'aucun ajout ni aucune modification n'avaient été proposés. Par conséquent, l'Azerbaïdjan, en tant que l'un des coauteurs de la résolution et Président en exercice de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM –, a pleinement respecté toutes les procédures en vigueur, et nous rejetons catégoriquement toutes les allégations faisant état d'un manque de transparence.

En ce qui concerne la deuxième remarque relative à un blocus économique et à d'autres mesures, je tiens à rappeler au représentant de l'Arménie qu'aujourd'hui, l'Azerbaïdjan n'occupe pas un centimètre du territoire arménien, qu'il n'a pas de prétentions territoriales concernant l'Arménie et qu'il n'a pas perpétré de nettoyage ethnique sur le territoire arménien. Par contre, l'Arménie occupe 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan, et l'année dernière a mené des activités de nettoyage ethnique qui ont expulsé plus d'un million

d'Azerbaïdjanais du territoire arménien et ont également pris pour cible tous les Azerbaïdjanais vivant dans le territoire occupé. Par ailleurs, l'Arménie poursuit sa politique d'agression contre notre pays.

À mon avis, il n'y a donc que deux possibilités – ou bien le représentant de l'Arménie essaie d'induire l'Assemblée en erreur d'une manière éhontée, ou bien il n'est tout simplement pas informé de ce que font ses collaborateurs et ceux-ci se sont bien gardés de l'éclairer à ce sujet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arménie au titre du droit de réponse.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je regrette que le représentant de l'Azerbaïdjan ait décidé d'exercer son droit de réponse. Je voudrais lui rappeler qu'il incombe au président d'une organisation régionale d'inspirer la confiance dans tous les autres États membres qui participent activement aux travaux de ladite organisation. Ma délégation n'a pas eu suffisamment de temps pour examiner la résolution 67/109 ou soumettre ses propositions lors des consultations informelles.

La déclaration que nous venons d'entendre à propos de la prétendue occupation des territoires azerbaïdjanais et du nettoyage ethnique prouve que l'Azerbaïdjan est encore loin d'adhérer aux buts et objectifs de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM. Nous voudrions attirer l'attention des États membres de l'organisation, qui sont les autres coauteurs de la résolution 67/109, sur le fait que l'Azerbaïdjan poursuit une politique dont l'objectif est l'isolement total de l'Arménie. En particulier, dans une allocution qu'il a prononcée récemment, le Président de l'Azerbaïdjan a clairement indiqué qu'ils ne permettraient jamais à l'Arménie de participer à un projet politique, économique, énergétique ou de transport, que leur but déclaré était d'isoler l'Arménie et qu'ils poursuivraient cette politique d'isolement de l'Arménie, car elle aboutit aux résultats escomptés.

Le chef d'État et les hauts responsables gouvernementaux de l'Azerbaïdjan ne perdent aucune occasion d'exprimer leur volonté d'isoler l'Arménie et de nous exclure de projets qui sont censés promouvoir le développement économique de la région. Toutefois, c'est la société azerbaïdjanaise qui est isolée en réalité. Le Gouvernement azerbaïdjanais encourage la guerre et la xénophobie. En outre, il restreint la liberté

d'expression et d'information et considère qu'Internet et les réseaux sociaux sont des moyens de propager la haine, des mensonges sur l'Arménie et les Arméniens, et des vantardises insignifiantes.

Ce comportement inacceptable de l'Azerbaïdjan au plus haut niveau encourt une condamnation internationale. Il empêche les pays et les peuples de notre région d'exercer pleinement leur droit au développement, et va à l'encontre des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des visées de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, qui sont reflétées dans la résolution que nous venons d'adopter. Nous sommes convaincus que la communauté internationale, et surtout les membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, ne devraient plus tolérer la politique d'isolement de l'Azerbaïdjan, qui crée un climat hostile pour les pays de notre région. Nous demandons également au représentant de l'Azerbaïdjan de s'abstenir de propos provocateurs et de respecter le temps et le programme des États Membres présents dans cette salle. Nous voudrions également rappeler à la délégation azerbaïdjanaise que le principe de l'élargissement de la coopération économique et humanitaire est un objectif du processus d'intégration européenne de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, comme cela a été mentionné dans la déclaration du représentant de l'Azerbaïdjan.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arménie au titre du droit de réponse.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Je m'excuse auprès de l'Assemblée, mais ce n'est pas moi qui ai lancé cette polémique. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais j'ai le devoir moral de réagir lorsque mon pays fait l'objet d'un tel flot de mensonges et de calomnies. D'une manière typique, l'Arménie fait tout ce qu'elle peut pour falsifier les faits. Je répète que nous n'avons occupé le territoire de qui que ce soit. Cette guerre a été lancée contre nous. Notre population est victime de l'occupation dans notre propre territoire. Le Parlement arménien a adopté une loi annexant une partie du territoire azerbaïdjanais. Si l'on ferme les yeux sur tous ces faits, je ne sais pas ce que nous pouvons qualifier d'agression aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arménie au titre du droit de réponse.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Ma délégation n'avait pas l'intention d'exercer son droit de répondre à deux reprises, mais il est difficile de garder le silence après les propos inacceptables du représentant de l'Azerbaïdjan. Il est particulièrement peu scrupuleux de continuer à faire des déclarations diffamatoires alors que la plupart des États Membres souhaitent contribuer aux travaux de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il est temps pour la délégation azerbaïdjanaise de renoncer à ses tactiques habituelles de propagande et de comprendre l'importance primordiale de débattre de questions thématiques sérieuses au sein de cet organe.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons qualifier la déclaration du représentant de l'Azerbaïdjan que de tentative désespérée de détourner l'Assemblée générale de ses tâches fondamentales. Nous ne parlons pas de ce conflit à l'Assemblée; nous parlons de coopération économique. Je rappelle également au représentant de l'Azerbaïdjan que la question du Haut-Karabakh doit être débattue dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sous la conduite de ses coprésidents, et non à l'Assemblée générale. En outre, prendre part à des négociations constructives avec les autorités élues du Haut-Karabakh est la première mesure importante que l'Azerbaïdjan devrait prendre. Il est absolument essentiel que l'Azerbaïdjan applique dans leur intégralité les accords conclus dans le cadre des réunions et sommets organisés par le Groupe de Minsk de l'OSCE, lève tous les obstacles entravant la libre circulation des personnes, renonce aux discours haineux et aux provocations, et permette d'élargir la coopération économique et humanitaire afin de renforcer la sécurité régionale. Nous voudrions également rappeler à l'Azerbaïdjan que ce sont là les principaux buts et principes fixés par les États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique - GUAM.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour (*suite*)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Projet de résolution A/67/L.40

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 121 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à w) à sa 40^e séance plénière, le 19 novembre.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Cambodge, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.40.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, le Cambodge, pour présenter, au titre du point 121 c) de l'ordre du jour le projet de résolution A/67/L.40, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ».

À ce jour, plus de 70 États se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Outre les 10 États membres de l'ASEAN, les pays suivants en sont coauteurs : Angola, Australie, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tadjikistan, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago et Turquie.

L'ONU et les organisations régionales ont des capacités uniques et complémentaires qui peuvent véritablement aider les États Membres à faire face efficacement aux problèmes mondiaux, nouveaux et émergents, et à atteindre plusieurs objectifs internationaux de longue date. En s'appuyant sur ce principe, ces dernières années, les relations et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales se sont renforcées et élargies pour englober un large éventail d'activités. Ces 10 dernières années, les relations entre l'ONU et l'ASEAN se sont renforcées et le rythme des échanges

s'est accéléré pour atteindre un nouveau niveau élevé de coopération et de partenariat qui présente de plus en plus d'avantages mutuels. Cela apparaît dans nos résolutions biennales sur la coopération entre l'ONU et l'ASEAN qui, au fil des ans, ont clairement défini une coopération qui a bien évolué sur un vaste ensemble de questions, notamment, mais pas uniquement, la paix et la sécurité, le développement socioéconomique, la protection de l'environnement, la gestion des risques de catastrophe et l'aide humanitaire, ainsi que la défense des droits de l'homme et de la démocratie.

Je tiens à souligner que le projet de résolution de cette année s'appuie sur la résolution 65/235 du 22 décembre 2010 et contient de nouveaux éléments rendant compte du renforcement de la coopération entre l'ASEAN et l'ONU, en particulier l'adoption de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies lors de leur quatrième sommet commun, tenu en novembre 2011 à Bali. Cette déclaration vise à faciliter une coopération plus étroite entre l'ASEAN et l'ONU en vue de prendre des mesures collectives pour faire face aux nouveaux problèmes mondiaux, en tirant parti de l'expérience et de l'expertise des deux organisations. Cette déclaration établit une coopération mieux coordonnée et plus cohérente entre les organes sectoriels de l'ASEAN dans le cadre de leurs relations avec les institutions spécialisées de l'ONU et, ainsi, renforce la capacité de l'ASEAN de contribuer à l'action menée pour faire face aux problèmes mondiaux. Ce document important pose un jalon non seulement parce qu'il jette des bases solides mais surtout parce qu'il offre une vision claire de la façon de rendre la coopération entre l'ONU et l'ASEAN solide, active et concrète.

Enfin, je saisis cette occasion pour adresser, au nom de tous les pays membres de l'ASEAN, nos sincères remerciements à tous les États Membres pour leur appui aux précédentes résolutions relatives à la coopération entre l'ONU et l'ASEAN, adoptées depuis 2002 à l'Assemblée générale sans être mises aux voix. À cet égard, je demande à tous les États Membres de bien vouloir continuer d'apporter leur appui en adoptant le projet de résolution de cette année par consensus, comme les années précédentes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.40.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.40, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chypre, Cuba, Estonie, Fédération de Russie, Gabon, Îles Salomon, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.40?

Le projet de résolution A/67/L.40 est adopté (résolution 67/110).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Plaisted (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en appui à la paix et à la sécurité dans la région. À cette fin, les États-Unis réitèrent leur position, à savoir que la Déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN doit être mise en œuvre conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux accords internationaux en matière de droits de l'homme. Les États-Unis demeurent un partenaire engagé de l'ASEAN en matière de protection des droits de l'homme.

M^{me} Ventura (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est heureux de s'associer au consensus sur la résolution 67/110. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans de nombreux domaines, notamment la promotion et la protection des droits de l'homme, qui, dans tous les contextes, doivent être conformes aux obligations internationales. Le Canada est impatient d'approfondir ses partenariats

avec l'ASEAN sur les droits de l'homme et d'autres questions.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons ainsi entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 121 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
J'annonce que l'examen du point 32 de l'ordre du jour, intitulé « Les diamants, facteur de conflits », aura lieu demain matin, 18 décembre 2012, immédiatement après l'examen des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

La séance est levée à 17 h 35.